



# TENDER AMENDMENT

## RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: 1-866-246-6893

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

## Issuing Office:

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : 1-866-246-6893

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Construction d'unités de logement du personnel, au 910 et au 918, rue Patricia, parc national Jasper		
<b>Solicitation No. / N° de l'invitation :</b> 5P420-17-5294/A	<b>Amendment No. / N° de modification de l'invitation :</b> 004	<b>Date:</b> October 23, 2017  <b>Date :</b> 23 octobre 2017
<b>GETS Reference No. / N° de référence de SEAG :</b> PW-17-00796545		
<b>Solicitation Closes / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> <b>October 26, 2017</b>	<b>Time Zone:</b> Mountain Daylight Time (MDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> <b>26 octobre 2017</b>	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Danny Ahn		
<b>Telephone No. / N° de téléphone :</b> (403) 292-5451	<b>Fax No. / N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893	<b>Email Address / Courriel :</b> Danny.ahn@pc.gc.ca
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>

## Amendment 04

La présente modification vise à répondre aux questions, à modifier le dossier d'appel d'offres et à prolonger l'appel d'offres. Ces révisions feront partie des travaux et leur effet doit être inclus dans le prix de soumission. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux documents contractuels.

### A) DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

La date de clôture de l'appel d'offres intitulé Construction d'unités de logement du personnel, au 910 et au 918, rue Patricia, parc national Jasper (5P420-17-5294/A) est reportée du 24 octobre 2017 au 26 octobre 2017, à 14 h, heure avancée des Rocheuses (HAR).

### B) Participants à la visite des lieux

Prière de consulter le fichier en pièce jointe – **Site visit sign-in.pdf** dans le fichier **DSP2 17-5294.zip**

### C) Modifications au dossier d'appel d'offres

#### i) Modification à l'AO

##### SUPPRIMER

##### **SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **1<sup>er</sup> mai 2018**. Voir les spécifications pour les étapes du projet.

##### REEMPLACER AVEC

##### **BA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **1<sup>er</sup> mai 2018**, à l'exception des travaux d'aménagement paysager.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être exécutés d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Voir les spécifications pour les étapes du projet.

#### ii) Modifications aux DSP

##### Dessins révisés inclus dans le dossier 2 – Drawings October 10, 2017 du fichier DSP2 17-5294.zip

##### A00-01-02

- Type de plancher F3 changé de TJI à une construction à solive en bois.
- Finition du type de mur W8 changée panneau Hardie à des poteaux en bois.
- Types de couverture R1, R2, & R3 : changé de bardeaux d'asphalte à métallique à joints debout.

##### A10-00-01

- Chaussée en asphalte du stationnement changée au béton.
- Soupiaux indiqués sur le plan.

##### A20-01-01

- Soupiaux indiqués sur le plan.

A20-01-02

- Couverture en métal à joints debout indiquée au lieu de bardeaux d'asphalte.

A30-01-01

- Élévation 1A/A30-01-01 ajoutée à des fins de clarification de la terrasse de l'étage inférieur.  
- Couverture en métal à joints debout indiquée au lieu de bardeaux d'asphalte..

A30-01-02

- Couverture en métal à joints debout indiquée au lieu de bardeaux d'asphalte..  
- Construction de soupiroux indiquée plan  
-Élévation 1A/A30-01-01 ajoutée à des fins de clarification du mur du côté nord sous la terrasse de la terrasse du 2<sup>e</sup> étage.

A50-00-01

- Le jeu de BT utilise cette feuille pour les sections du bâtiment indiquées à des fins de clarification de construction.

A50-00-02

- Le jeu de BT utilise cette feuille pour les sections de mur qui était en IFT sur le dessin sur le dessin A50-00-01

- Couverture en métal à joints debout à la place des bardeaux d'asphalte

A51-01-01

- 6/A51-01-01 Finition du type de mur W8 changée panneau Hardie à des poteaux en bois.  
- Détails de plan 13/A51-01-01, 14/A51-01-01 et 15/A51-01-01 ajoutés à des fins de clarification.

A52-01-01

- Couverture en métal à joints debout à la place des bardeaux d'asphalte.  
- Huit détails supplémentaires ajoutés à des fins de clarification.

A52-01-02

- Des détails supplémentaires ont été ajoutés pour la rampe d'escalier, les détails des portes et fenêtres et la construction des soupiroux.

**Changements au devis compris dans le dossier 1 – Specification du fichier DSP2 17-5294.zip**

00 01 10 - Revised Table of Contents **RÉVISION**

08 11 00 - Metal Doors and Frames **ADDITION**

08 14 00 - Wood Doors **RÉVISION**

08 14 23.13 - Metal Faced Wood Doors **ADDITION**

Voir le dossier ci-joint **1 – Specification** du fichier **DSP2 17-5294.zip**

**D) Questions et réponses**

Q1. L'entrepreneur pourra-t-il utiliser la promenade des Glaciers pour transporter le matériel et les fournitures?

A1. Oui, l'entrepreneur aura besoin des éléments suivants :

- un formulaire de demande de permis d'exploitation dûment rempli,
- une copie de leur certificat de constitution,

- une assurance responsabilité civile générale d'une valeur de deux millions de dollars à laquelle on doit ajouter « Sa Majesté » comme assurée additionnelle (formulation ci-après).

*Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada (« Sa Majesté »), ET le parc national de Jasper du Canada C. P. 10, Jasper (Alberta) TOE 1EO*

Nous émettrons un laissez-passer de service pour la zone dans laquelle ils travaillent, par exemple, un laissez-passer de service différent est émis pour la route 93 par rapport à la route 16.

Si les camions dépassent un PNVB de 4550 kg, ils devront remplir un permis d'activités spéciales et un permis d'accès restreint pour circuler sur la route 93, et nous leur enverrons la demande à remplir qu'ils doivent nous renvoyer.

Après que Biens immobiliers ait reçu le permis d'exploitation, le certificat de constitution et l'assurance responsabilité civile et le paiement (98,10 \$ pour les entrepreneurs non résidents et 58,80 \$ pour les livraisons comme exemple de prix...) nous enverrons les permis d'activités spéciales et d'accès restreint au Service de répartition afin qu'il émette le permis de déplacement sur la route 93.

- Q2. Combien de temps après la clôture de l'appel d'offres, l'APC attribuera-t-elle le contrat?  
A2. L'APC attribuera le contrat le plus rapidement possible. Si les propositions sont dans les limites du budget, il est prévu qu'une lettre d'attribution sera émise dans un délai d'une semaine.
- Q3. Qui est responsable de l'essai et de la réduction des matières dangereuses, si nécessaire?  
A3. L'entrepreneur sera responsable des essais et ces derniers devraient être inclus dans le prix de la soumission. Si la réduction est requise, le coût sera couvert en tant que supplément au contrat.
- Q4. L'aménagement paysager peut-il être terminé après la date limite du 1er mai 2018?  
A4. Oui, l'aménagement paysager peut être complété après la date limite du 1er mai, mais doit être complété avant le 1er juillet 2018.
- Q5. Où les déchets de démolition peuvent-ils être éliminés?  
A5. Les déchets de démolition doivent être éliminés à l'extérieur du parc dans une installation autorisée. La plus rapprochée est le site d'enfouissement West Yellowhead situé à Hinton (Alberta).
- Q6. Qui est responsable de l'enlèvement des arbres?  
A6. L'entrepreneur est responsable de tout enlèvement d'arbre.
- Q7. Parcs Canada fournira-t-il des services temporaires?  
A7. L'entrepreneur sera responsable de fournir les services requis.
- Q8 : Parcs Canada acceptera-t-il des écarts mineurs par rapport aux dessins d'appel d'offres en termes de hauteur/largeur du bâtiment? Afin d'envisager une conception de construction modulaire, la hauteur du bâtiment augmenterait légèrement ainsi que la largeur du bâtiment en raison du mur et du plancher de jonction communs requis.  
A8 : La structure actuelle telle que conçue ne correspond pas à l'enveloppe actuelle permise selon les règlements d'aménagement de lotissements urbains. Nous n'exigerons pas de

---

variance si les augmentations de dimensions suivantes sont respectées. La hauteur permettra au bâtiment d'être 0,95 m plus haut que la hauteur indiquée dans les dessins de conception approuvés pour une hauteur de bâtiment maximale à la ligne de crête de 10,55 m telle que mesurée à partir du niveau du sol existant. Les marges latérales peuvent être réduites de 1,8 m à 1,624 m, ce qui augmenterait la largeur du bâtiment jusqu'à ce retrait latéral réduit. Sachez que le code du bâtiment exige que toutes les projections à moins de 1,2 m de la ligne de propriété soient ignifugées. Aucune projection ne peut être à moins de 0,9 m de la ligne de propriété et les projections à moins de 1,2 m de la ligne de propriété doivent être ignifugées. Le côté du bâtiment ne peut pas être à plus de 1.624 m de la ligne de propriété.

- Q9. La couverture doit-elle être en bardeaux d'asphalte ou en métal? Il y a des spécifications pour les deux. 4-A00-01-02 R-1-3 montrent une finition de bardeau d'asphalte et A30-01-01 montre du métal préfini (ressemble à des bardeaux).
- A9. Toutes les couvertures doivent être métalliques à joint debout. Le dessin A00-01-02 a été mis à jour.
- Q10. Il ne semble pas y avoir assez de couvertures de gel sur les murs de fondation latéraux.
- A10. La fondation entière est fabriquée avec des CIB, le plancher du sous-sol est doté d'un isolant rigide de 100 mm à installer sous le plancher et la dalle de sortie vers la terrasse du sous-sol est munie d'une isolation rigide de 100 mm à une distance de 1200 mm du bâtiment. Examiner les dessins révisés émis pour le permis.
- Q11. Y a-t-il une page du code de l'énergie de l'Alberta pour ces dessins?
- A11. Il n'y a pas de page de codes d'énergie, mais tous les types de murs extérieurs respectent le code d'énergie actuel?
- Q12. Les permis de construction et d'aménagement sont-ils fournis puisqu'il s'agit d'un parc fédéral?
- A12. Parcs Canada fera la demande de permis d'aménagement et de construction et les fournira. L'entrepreneur doit obtenir un permis de démolition,
- Q13. Le détail 7 du dessin S50-00-01 montre F-5 comme terrasse/toit. Il n'y a pas F-5 sur le dessin A00-01-02. S'agit-il de matériau de platelage?
- A13. Les dessins structuraux ne montrent pas de terrasse F-5 sur la feuille S50-00-01. Consulter les dessins révisés émis pour le permis de construction.
- Q14. Veuillez préciser si nous devons fournir un revêtement de sol pour ce projet.
- A14. Aucun revêtement de sol n'est permis dans ce contrat.
- Q15. Un calendrier de finition sera-t-il fourni? Peinture, revêtement de sol, base, plafond?
- A15. Non, un calendrier de finition ne sera pas fourni, car les finitions ne font pas partie du présent besoin.
- Q16. Le sous-sol a une hauteur sous plafond de 7 pi 9 po de la face inférieure de la cloison sèche finie jusqu'à la face supérieure du béton, cela va-t-il changer?
- A16. On ajoutera trois pouces de hauteur aux étages principal et secondaire pour les élever à 8 pi. Consulter les dessins révisés émis pour le permis de construction.
- Q17. Y a-t-il une spécification de comptoir?
- A17. Les armoires et les comptoirs ne font pas partie du contrat.
- Q18. Veuillez confirmer si la construction of deux unités à deux adresses est requise ou si seulement 1 unité à 1 adresse va former le contrat?
- A18. Le contrat vise un total de 2 unités, situées au 910 et 918 rue Patricia.

- 
- Q19. En ce qui concerne la section 07 41 13 — METAL ROOFING SYSTEM — cette section est-elle pertinente au présent contrat?
- A19. Oui, toutes les couvertures doivent être métalliques à joint debout.
- Q20. En ce qui concerne la section de devis 07 11 13 — DAMPROOFING — veuillez préciser si ce produit en émulsion est requis pour les murs à CBI de fondation. Veuillez confirmer si ce produit de type émulsion est nécessaire pour les murs de jardinière/soutènement sous le niveau du sol.
- A20. Veuillez-vous reporter au document du devis, section 07 11 13; oui, un produit en émulsion est requis pour les murs de jardinière/soutènement sous le niveau du sol pour murs de jardinière/soutènement sous le niveau du sol.
- Q21. Dessin numéro – A00-01-02 et la nomenclature des murs extérieurs – types de mur W3 à W7 indique une membrane d'imperméabilisation sous le sol. Veuillez indiquer quelle section de devis s'applique à ce produit sous le niveau du sol.
- A21. Le dessin A00-11-02 a été révisé pour remplacer la membrane d'imperméabilisation par une membrane d'étanchéité.
- Q22. En ce qui concerne la section de devis 0814 16 — veuillez confirmer si des portes intérieures en placage de bois en érable naturel sont réellement requises pour cette installation de logement du personnel?
- A22. Oui.
- Q23. Les notes indiquent que de la menuiserie, de la menuiserie d'agencement et des comptoirs doivent être conçus et construits.
- A23. Non, aucune finition n'est incluse dans le présent besoin.
- Q24. Veuillez confirmer si les portes d'entrée de la suite sont creuses en métal ou en bois revêtu de métal. La nomenclature des portes indique des portes en bois revêtu de métal, mais cela pourrait être incorrect selon les autres détails.
- A24. Les portes d'entrée des suites doivent être en bois revêtu de métal
- Q25. Veuillez fournir les sections devis les portes creuses métalliques et les portes en en bois revêtu de métal, le devis ne contient que la section « 08 14 16 — Flush Wood Doors ».
- A25. Veuillez consulter les changements au devis inclus dans le fichier DSP2 17-5294.zip.
- Q26. Les plans de plan d'étage A20-01-01 et A20-01-02 ne contiennent pas certaines étiquettes de type de mur, pouvez-vous préciser où se trouvent P2, P3 et W8?
- A26. Tous les murs intérieurs qui ne sont pas étiquetés et qui ne sont pas des murs mitoyens, ou isolés à une fin précise sont des murs de P2. Il n'y a pas de murs intérieurs P3 dans le bâtiment s'ils ne sont pas identifiés sur les dessins.
- Q27. Y a-t-il des logements disponibles pour les travailleurs?
- A27. Oui, Parcs Canada dispose de 6 chambres à occupation double qui sont disponibles. Les tarifs sont : 159 \$ par chambre à occupation double et de 51,65 \$ par jour par personne pour les repas (y compris une boîte-repas).
- Q28. Tous les appareils sont-ils fournis par le propriétaire?
- A28. Oui, les appareils ménagers sont fournis par le propriétaire.
- Q29. Veuillez confirmer que Tyvek peut être utilisé sur les murs extérieurs comme papier de construction.
- A29. Oui, le papier Tyvek est acceptable.
- Q30. La démolition des 2 maisons existantes devrait-elle être incluse dans ce contrat? Veuillez confirmer l'année dans laquelle elles ont été construites.

- 
- A30. Oui, la démolition des bungalows existants fait partie du présent besoin. Chaque bungalow mesure environ 1300 pieds carrés. Les bâtiments ont été construits en 1973 environ.
- Q31. Des essais de matériaux dangereux ont-ils été effectués pour mettre à l'Essai les matériaux contenant de l'amiante? Veuillez fournir un rapport avec les résultats.
- A31. Aucun essai d'amiante ou de matériaux dangereux n'a été effectué. L'entrepreneur doit présumer qu'aucune matière dangereuse n'est présente. Les soumissionnaires doivent inclure le coût des essais d'amiante et de peinture au plomb dans la soumission.
- Q32. Veuillez confirmer la fabrication de la dalle de plancher du sous-sol. Les dessins A00-01-02 et S20-01-01 montrent différentes dalles.
- A32. La dalle de plancher nécessitera une isolation rigide sous la dalle, conformément aux dessins d'architecture
- Q33. Les murs de fondation supportent-ils l'escalier en béton extérieur à l'entrée, voir l'image ci-dessous, et doivent-ils être de pleine hauteur jusqu'à la face inférieure de l'escalier? Ou doit-il y avoir une aire ouverte sous l'escalier? Il y a quelques divergences avec les détails montrés
- A33. Oui, le mur de fondation supporte l'escalier extérieur en béton à l'entrée. Voir la section S50-00-01.
- Q34. Y a-t-il des frais de fabrication de dessins techniques d'après exécution CAO qui doivent être incorporés au projet
- A34. Non, des dessins faits à la main sont acceptables.
- Q35. Une nomenclature des systèmes mécaniques peut-elle être fournie pour l'électricité
- A35. Aucune nomenclature des systèmes mécaniques ne sera fournie.
- Q36. Quelle est l'exigence en matière cautionnement pour les travaux?
- A36. Consulter les CG 9 — Garantie contractuelle R2890D  
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2890D/8>)
- Q37. Veuillez fournir des détails sur la structure de l'asphalte requise pour les aires de stationnement.
- A37. L'asphalte doit être changé en dalle au sol en béton. Reportez-vous aux dessins publiés pour le permis de construction.
- Q38. Quelle est l'entrée de clé existante pour les travaux?
- A38. Il n'y a pas de système de clés actuel au parc national Jasper. Seules les clés résidentielles ordinaires sont requises pour le présent besoin.

*Tous les autres termes et conditions resteront inchangés*